

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PREFECTURE D'ARRAS

(1811-1832)

6 Z

Répertoire numérique

par

Frédérique DESMET,

conservateur du patrimoine

Arras-Dainville, 2004

Un décret du 26 décembre 1809 organisant le service des auditeurs près le Conseil d'Etat prévoit le placement de certains d'entre eux auprès des préfets comme sous-préfets du chef-lieu du département. Les affectations n'interviennent qu'à partir de 1811. Ces postes sont supprimés par ordonnance du 20 décembre 1815.

Institués comme les préfets par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), les secrétaires généraux de préfecture disparaissent par ordonnance du 9 avril 1817. Ils sont rétablis par une ordonnance du 1^{er} août 1820 avec possibilité d'être chargés, sur délégation du ministre de l'Intérieur, des missions de sous-préfet au chef-lieu de département. Une ordonnance du 1^{er} mai 1832 les supprime à nouveau. Un conseiller de préfecture assure alors ses fonctions. Les départements retrouvent ensuite progressivement leur poste de secrétaire général (en 1854 dans le Pas-de-Calais). Ils sont rétablis dans tous les départements et définitivement par un décret du 25 octobre 1865.

6 Z 1*¹	Transcription des arrêtés.	27 février 1811-16 juillet 1814
6 Z 2*-3*	Transcription des arrêtés du secrétaire général, sous-préfet d'Arras.	1821-1832
2*	19 avril 1821-23 avril 1827	
3*	27 avril 1827-30 avril 1832	
6 Z 4*-6*	Correspondance reçue : registre d'ordre, contenant l'indication du numéro d'ordre, de la date, de l'origine des lettres, de leur analyse, de la date et de l'analyse de la réponse ou décision prise.	1811-1814
4*	16 février 1811-3 janvier 1812	
5*	9 janvier 1812-12 janvier 1813	
6*	6 janvier 1813-10 janvier 1814	

¹ Les registres 6 Z 1*-6* ont été extraits de la série K en 2006. Pour retrouver les anciennes cotes, consulter la table de correspondance située à la fin du répertoire dactylographié de la série K.